

PLFSS 2025 : PERTINENCE COMPTABLE CONTRE PERTINENCE MEDICALE

La FNMR a pris connaissance avec consternation des **mesures qui concerneraient l'imagerie médicale au PLFSS 2025** : articles 20 et 21. Ils prévoient, en particulier avec l'article 20, des "accords sur la pertinence des actes et de maîtrise des dépenses".

Depuis plus de 10 ans, **la FNMR demande une politique axée** sur la pertinence médicale des demandes d'examens radiologiques.

L'objectif d'économies demandé par le Gouvernement est de **300 M€ minimum sur 3 ans. C'est impossible**. Ce montant s'ajouterait aux 180 M€ de produits de contraste pris en charge par les médecins radiologues depuis 2024.

La FNMR rappelle que les actes de radiologie n'ont pas été revalorisés depuis 2005 et beaucoup ont été dévalorisés. Plus de 100 examens d'imagerie, dont l'interprétation du scanner, ont une valeur inférieure à la consultation d'un généraliste. Les frais de fonctionnement (immobilier, masse salariale, informatique, etc.) en rapport avec l'inflation et le prix de l'électricité ont explosé depuis 2005.

La pertinence des actes ne se décrète pas. Elle impose une formation et l'acceptation des médecins demandeurs et une information des patients. C'est un changement de culture et de mentalité comme prouvé par les expériences précédentes. Par exemple, la baisse de consommation des antibiotiques a nécessité de nombreuses campagnes de communication de l'assurance maladie.

Le Gouvernement est conscient de **l'impossibilité de mise en œuvre d'une telle mesure**. L'article 20 prévoit donc une dérogation à la convention médicale récemment signée en donnant **tout pouvoir au directeur général de l'UNCAM et au ministre** de procéder à de nouvelles baisses tarifaires des actes d'imagerie pour 300 M€.

C'est la remise en cause de la convention médicale signée, avec peine, il y a 4 mois **par les syndicats représentatifs** dont fait partie la FNMR.

Le Gouvernement **doit choisir entre** :

- **des actions de pertinence médicale** au profit d'une prise en charge améliorée des patients comme le défend la FNMR ou,
- **des actions purement comptables** par des baisses tarifaires favorisant comme cela est écrit dans le dernier rapport du Sénat la financiarisation des structures radiologiques.

La FNMR demande la suppression de ces dispositions incompatibles avec la mise en place d'une pertinence véritable au bénéfice de la prise en charge optimale des patients.

Le Dr Jean-Philippe MASSON, Président de la FNMR, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

**Contact presse : info@fnmr.org
01.53.59.34.07.**

